

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 3

Artikel: Petites annales de janvier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quand je le vis s'arrêter devant le 1^{er} régiment suisse, qui se trouvait dans notre brigade. Mon ami, le capitaine Rey, fut à même de le contempler tout à son aise : comme moi, il fut frappé de l'inquiétude de son regard. En descendant de cheval, il s'était appuyé contre des poutres et des planches, qui devaient servir à la construction du pont. Il baissait la tête, pour la relever ensuite d'un air de préoccupation et d'impatience, et, s'adressant au général du génie Eblé :

— C'est bien long, général, c'est bien long !

— Sire, vous le voyez, mes hommes sont dans l'eau jusqu'au cou, les glaçons interrompent leur travail ; je n'ai point de vivres et d'eau-de-voir pour les réchauffer.

— Assez ! assez ! répondit l'empereur.

Il se mit de nouveau à regarder la terre. Peu de moments après, il recommença ses plaintes et paraissait avoir oublié les observations du général. De temps à autre, il prenait sa longue-vue. Connaissant les mouvements de l'armée russe, qui arrivait à marches forcées sur le Dnieper, il craignait d'être coupé et à la merci de l'ennemi, qui voulait nous entourer de trois côtés à la fois, avant que les ponts fussent achevés. Je ne sais si je me trompe, mais ce moment fut un des plus cruels de sa vie. Sa figure ne trahissait cependant pas d'émotion ; on n'y lisait que l'impatience... C'était le 27 novembre au soir.

(La fin samedi.)

En hiver.

EH bien, nous sommes en hiver !

— Je vous remercie du renseignement, mais, en vérité, nous nous en doutions déjà à certains signes qui ne trompent guère. Ce sont d'abord les parties saillantes du visage, nez et oreilles, dont les teintes vont de la tomate au pruneau. Il y a aussi les engelures, un avant-goût du purgatoire. Les pots à eau, les cuvettes craquent ; les robinets ne jouent plus.

— Et à quoi passez-vous les longues soirées au village ?

— Nous luttons, souvent en vain, contre la bise. Indiscrette et bruyante, elle entre par les fenêtres mal jointes — on n'en connaît guère d'autres à la campagne — s'étale sur les planchers, secoue les portes, grimpe le long des rideaux et se faufile jusque dans les lits.

Pendant ce temps, nous nous rôtissons les tibias devant la cheminée toute rouge ; les tibias une fois à point, ce qu'on reconnaît à une légère odeur de roussi, on se fume les côtes. Certains trileux peuvent s'adonner pendant plusieurs heures à cet exercice de derviche tourneur.

On ne s'ennuie point néanmoins ; rien n'étant plus propice à la rêverie et à la causerie que la flamme du foyer. Je la regarde aller, venir, s'éteindre ici pour se rallumer là, et cette flamme évoque une foule d'images qui se pressent à notre pensée. Puis on cause avec plus de liberté, plus d'abandon : tant de choses se disent mieux quand, au lieu de regarder son interlocuteur, on regarde le feu, toujours discret.

On s'avoue réciproquement : « Je boirais bien une tasse de thé ! » C'est l'accord parfait. La bouilloire dit sa petite chanson, toujours plus haut, toujours plus haut. Et les feuilles de Chine ou de Ceylan répandent partout leur fin arôme. Une « trempette » de biscuits, après quoi, bonsoir la compagnie ! On se trouve juste dans les dispositions favorables pour réchauffer promptement le lit qui nous attend.

ELÉONORE BICHELER.

Une poignée de drôleries.

PROPOS d'un gricheux à l'ouïe d'un pianiste en renom :

« Ce qu'on peut souhaiter de mieux à ces artistes, c'est le violon ! »

✱

Arithmétique d'avocats. — Entendu au Tribunal cantonal, de la bouche d'un avocat très connu :

« Ah ! messieurs les juges, représentez-vous cette automobile, lancée à une allure de 30 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire... à cinq cents mètres par seconde !... »

✱

En session d'examen de droit. L'examinateur à l'un des candidats :

— Voyons, citez-moi quelques auteurs latins.

Le candidat, hésitant :

— Eh bien, eh bien, il y a... Télémaque, par exemple !

✱

Le pied anglais. — Au magasin de chaussures, à Montreux :

Une Anglaise vient d'essayer une paire de larges bottines. Elle les laisse.

LA MARCHANDE. — Vous n'en voulez pas ? Désolée, madame, mais je n'en ai pas de plus grandes pour le moment !

✱

L'éducation classique. — Nous avons, heureusement pour nous, quelques chefs de gare bons lettrés. L'été dernier, en gare de V., un professeur anglais et sa femme essayaient en vain de se faire comprendre en leur langue. Il s'agissait d'un dépôt de bagages.

Alors, milady eut une inspiration subite :

— Dis-moi — s'écria-t-elle en son anglais — si tu essayais du latin ?

• Et l'Anglais, déposant sa malle :

— *Requiescat in pace. Resurgam!*

Le fonctionnaire :

— C'est bien. Qu'elle repose en paix ; vous reviendrez. Au revoir !

PAYSAN DU SEYON.

On syndico d'attaque.

VOUS SÉDE que ti lè z'an pè vè la St-Sylvestre on dusse convoqué lo conset général à-bin lo conset communal po decidà que voliant fère l'an que vint. L'appelant cein lo *budget* que l'è quemet se on desà onna follie de papà iò s'écrit dessus tot l'erdzeint que la municipalité l'a lo drà d'eimplèyi tant qu'à l'autro bounan : tant po lè tserraire, tant po lè z'ècoule, tant po la nâ, tant po lè vacachon. (Lè vacachon l'è guériero pouant baire de demi à-bin medzi de saocesse à l'èdzo ein faseint lau tornâie.)

Dan lo syndico de Revirebise l'avâi fè asseimblia dein lau grand pâilo lo conset communal po clii budget et pu po oquie d'autro que vu vo dere tot ora. Lo budget l'ètai bin parti ; nion n'avâi reccliamâ ; lo chapitre dâi vacachon l'avâi passâ quemet n'eincludzo quand bin lo chiffre l'ètai gros. Quand l'è que tot fut fini, vaité que lo syndico dèmande la parola et lau fâ :

— Mè z'ami ! voudrî oncora vo dere oquie qu'on a devevâ ein municipalité. Vo sède prau que ti lè z'an à-bin bounan l'ai dâi trope de dzein de pè lè velâdzo derrâi que vignant mendèyi et dèmandâ l'ermonna, que cein l'è onna vergogna : dâi bouibo, dâi fèmale, mimameint dâi femme. On pao pas pî abrèva sein odre dèmandâ : « Dau bounan, se vo pllie ! Dau bounan se vo pllie ! » et tsantâ :

Nous avons les pieds dans la neige

Et le bout des doigts gelé.

Vo dio que n'est pas guîet tot cein. Et aprî lo bounan on ne trâove pemin de pice de dou centimo et de ion dein la coumouna, que l'è onna misère po lo fretâ que veind lo laci, du que pao pas rebailli dâi dzauno po reindre à cliiau que vignant querî lo laci à la fretâre. L'è onna misère assebin po lo pridzo, po cein que lo menistère sè pllieint que, dein lo mâi de janvier ne trâove pas dein la crouseille dâi dzauno quemet

tot lo resto dau teimps... ne trâove que dâi bonton que faut bailli à la « Sociêtâ de couture ». Stasse orâ ein a omète po dhî z'an. Tot cein ie vint damâcheint lè z'ermonne que faut fère à-bin bounan. Sè pas se vo mè comprende ? Lè rein que po vo dere que faut decidâ que sâi dèfeindu de mendèyi tsi no à-bin bounan. Ite-vo d'avi ?

— Oï ! Bin su ! Appouyi ! Bin dèvesâ ! Vive lo syndico ! que repondant lè conseilé.

— Eh bin ! so refâ lo syndico, la loi sarâi fète dinse :

C'est défendu de mendier dans la commune de Revirebise, sous peine de cinq francs d'amende.

— Ite-vo d'accò ?

— Rein de pe justo, syndico. Bravo !

— Vâi mâ ! fa on conseilé, se clii que mendèye n'a pas cinq francs, que foudrâi-te l'ai fère ? On pao portant pas. l'eimpresenâ, tot cein farâi dâi frais po la coumouna. Qu'ein peinsâ-vo ?

— Citoyen, que repnd lo syndico, la municipalité l'a assebin peinsâ à cein et l'a dècridâ d'ècrie po fini :

Celui qui n'aura pas les cinq francs sur lui devra continuer à mendier, accompagné du garde-champêtre, jusqu'à ce qu'il ait assez pour payer son amende.

— Eh ! bravo, syndico ! On è ti de voutron avi. Vo z'ai bin dèvesâ !

Quand l'è que clii loi fut votâie, lè conseilé sè desirant eintre leu :

— Ma fâi, po avâi on syndico quemet on a, et que peinsâ à tot, faut allâ bin llein. L'è on homme de teppa. Respet por li.

MARC A LOUIS.

Petites annales de janvier.

19 JANVIER 1645. — Le 19^e jour au mois de Janvier 1645, jour de dimanche, environ les 8 heures du matin, presque tous les ministres estoient en action de leurs presches, il se fist un orage si grand que jamais homme vivant ne peut dire qu'il soit arrivé tel ; qui a esbranlé les temples et clochers, les chasteaux et les maysons plus relevées, et n'a espargné presque aucune en toutes les terres de Messieurs de Berne, en leur pays romand ; le pays alemant n'en a pas esté quitte ; abattu les tours et clochers, rompu et desraciné les arbres, desporté les plus gros basteaux faits à l'holandoise, et avons nouvelle que telle tempeste a esté en Savoye. Et mesme que le Rhône près Genève a esté retardé de son cours par l'impétuosité de tel orage, par quelque petit espace. Se sont faites deux tonnerres et des esclaires les precedans grandement espouvantables en telle saison hybernale. Dieu nous soit miséricordieux et propice.

En dicte année a esté une grande sécheresse et chaleur excessive, mais l'année a esté grandement abondante en vin, en froment, avoines et légumes. Plusieurs personnes à Genève alèrent recueillir, au lit du Rhône asseché, des poissons.

(En tête du registre des baptêmes de Corsier.)

Halte ! le rasoir.

DOIT-ON, oui ou non, se raser ?

La question, en dépit des apparences, est loin d'être futile.

Dans la bonne logique des choses, il apparaît clairement *a priori* que la barbe doit nous être utile.

La barbe, que d'aucuns considèrent uniquement comme un accessoire d'élégance, en bonne hygiène, ne saurait être considérée comme une non valeur.

En somme, elle est belle et bien un organe de défense, tout comme la chevelure, comme les cils et les sourcils, comme ces touffes pileuses qui garnissent l'entrée de nos narines.

Quantité de gens coupent leur barbe qui ne paraissent pas plus mal s'en porter pour cela !